

ENCADRÉ 11 **SISTEPACA : SYSTÈME D'INFORMATION EN SANTÉ, TRAVAIL ET ENVIRONNEMENT**
UN OUTIL DESTINÉ À FAVORISER LES ÉCHANGES ENTRE MÉDECINS PRATICIENS ET MÉDECINS DU TRAVAIL



Ce système est un outil dédié à tout médecin généraliste ou spécialiste. Il s'inscrit dans une démarche globale de prévention des risques professionnels relatifs à la loi de santé publique du 9 août 2004, aux plans nationaux santé-environnement et santé-travail.

Ses buts sont de : (i) sensibiliser les médecins aux problèmes de santé liés au travail ; (ii) décloisonner les relations entre médecine préventive et médecine

de soins, pérenniser l'action ponctuelle des médecins du travail en médecine praticienne et organiser des relais en dehors de l'entreprise pour la prise en charge des personnes inactives ; (iii) aider le médecin praticien à identifier les patients et les situations à risque, à faire le lien entre maladie et métier exercé afin d'améliorer le repérage et, le cas échéant, la déclaration des maladies professionnelles dans sa pratique quotidienne.

Pour cela, le SISTEPACA développe deux axes de travail : un site Internet (www.sistepaca.org) et des réunions d'échange entre médecins praticiens, médecins du travail et médecins conseils. Le site Internet propose (i) des fiches établissant des liens entre les principaux métiers à risque et certaines maladies graves ou fréquentes (cancers professionnels, rhinite et asthme professionnels, troubles musculosquelettiques, souffrance morale

au travail...); (ii) une aide pour la déclaration de maladie professionnelle; (iii) des conseils à proposer au patient en cas de problème lié au travail (par exemple, suivi post-professionnel). En vue d'établir une pluridisciplinarité médicale pour les problèmes de santé au travail, des rencontres entre médecins praticiens / médecins du travail / médecins conseil sont également organisées. Ces rencontres se déroulent par le biais d'associations loco-régionales de formation médicale continue et répondent à des demandes émanant de bassins d'emplois particuliers sur des thématiques précises (amiante, visite de pré-reprise, rôle du médecin du travail...).

Le SISTEPACA est mis en place et animé par l'Observatoire régional de la santé Provence Alpes Côtes d'Azur (PACA), dans le cadre du contrat de plan Etat Région, avec le soutien de la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, du Conseil régional PACA et la collaboration de médecins du travail et d'un médecin conseil de la Direction régionale du service médical PACA-Corse.